GPSM

GROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DES SPORTS MÉCANIQUES

Colloque National

19.10.2021

LES SPORTS MÉCANIQUES

UN RÔLE MOTEUR POUR NOS TERRITOIRES

Economie & Environnement

ANIMATEUR DU COLLOQUE

DENIS CARREAUX

Directeur des rédactions
Groupe Nice-Matin

Baromètre économique des sports mécaniques en France

+1 000

Lieux de pratique en France 38 circuits asphalte, 600 circuits terre et 350 kartings

2,3 Mds€

Chiffre d'affaire annuel

13 500

Emplois

2 300

Épreuves par an, qui sont organisées sur le territoire, toutes disciplines confondues

47

Disciplines et spécialités avec caractéristiques, règlements et infrastructures différents

130 000

Bénévoles chaque année qui participent à l'organisation des compétitions locales, nationales ou internationales.

Programme

LES SPORTS MÉCANIQUES, UN RÔLE MOTEUR POUR NOS TERRITOIRES

1. Table ronde n°1: 10H15-12H00
   L'IMPACT COVID SUR LES SPORTS MECANIQUES ET SUR LA REPRISE

2. Déjeuner: 12H00-13H00
   Espace Olympique

3. Table ronde n°2: 13H00-14H30
   LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE LA FILIERE DES SPORTS MECANIQUES

4. Table ronde n°3: 14H30-16H00
   LA FILIERE DES SPORTS MECANIQUES, MOTEUR D'UN AVENIR VERTUEUX

OUVERTURE DU COLLOQUE

Jean-Pierre MOUGIN

Président du GPSM

Sébastien LOEB
Parrain du colloque

VIDEO Sébastien LOEB

Programme

LES SPORTS MÉCANIQUES, UN RÔLE MOTEUR POUR NOS TERRITOIRES

1. Table ronde n°1: 10H15-12H00

L'IMPACT COVID SUR LES SPORTS MECANIQUES ET SUR LA REPRISE

2. Déjeuner: 12H00-13H00
   Espace Olympique

3. Table ronde n°2: 13H00-14H30
   LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE LA FILIERE DES SPORTS MECANIQUES

4. Table ronde n°3: 14H30-16H00
   LA FILIERE DES SPORTS MECANIQUES, MOTEUR D'UN AVENIR VERTUEUX

Intervenants table ronde n°1

Sophie CASASNOVAS

Présidente AMCF SPORT
Vice-Présidente GPSM

Intervenants table ronde n°1

Philippe RUELLE

Directeur Circuit de Vendée

Intervenants table ronde n°1

Pierre FILLON

Président de l’Automobile Club de L’Ouest

Intervenants table ronde n°1

Charlotte RICHARD

Directrice Juridique FFM

Intervenants table ronde n°1

Benjamin LAMY

Responsable Juridique FFSA

ENQUETE CoSMoS GPSM

Jean-Pierre MOUGIN
Président du GPSM

Matthieu LAVILLE
Chef de projet Data CoSMoS

CoSMoS COLLOQUE NATIONAL 19.10.2021 GPSM GROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DES SPORTS MÉCANIQUES

Enquête COSMOS - GPSM

sur les conséquences économiques et sociales de la crise Covid-19 sur les sports mécaniques

Résultats sur la base de 54 réponses analysées - 8 octobre 2021

COSMOS, l'organisation patronale du sport

7000 structures sportives représentées

- ***Sport associatif***
- ***Sport professionnel***
- ***Evénementiel sportif et loisirs marchands***

Le profil des répondants

L'activité des répondants
(plusieurs activités possibles)

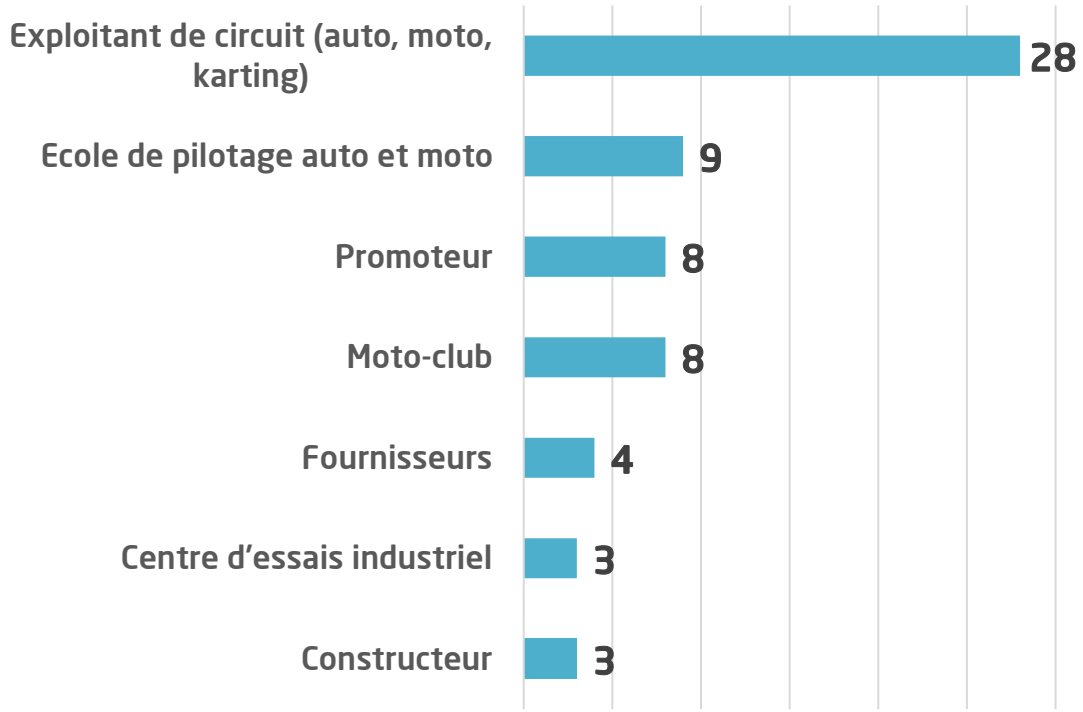

Nombre de salariés

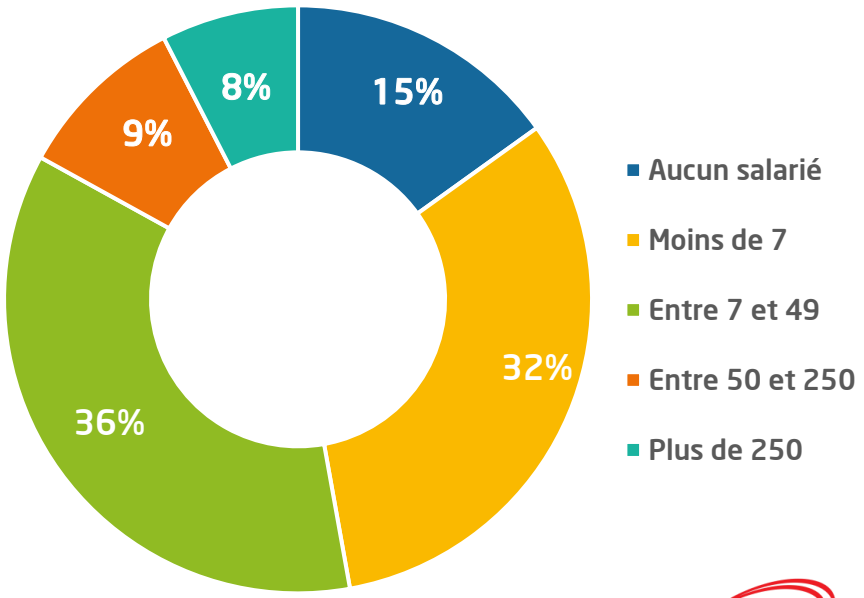

Les sports mécaniques sont directement impactés par le Pass sanitaire dans leur activité commerciale

83% des structures sont concernées par la présentation obligatoire du Pass sanitaire pour leurs clients…

…et rencontrent des difficultés à l'appliquer pour 48% d'entre elles.

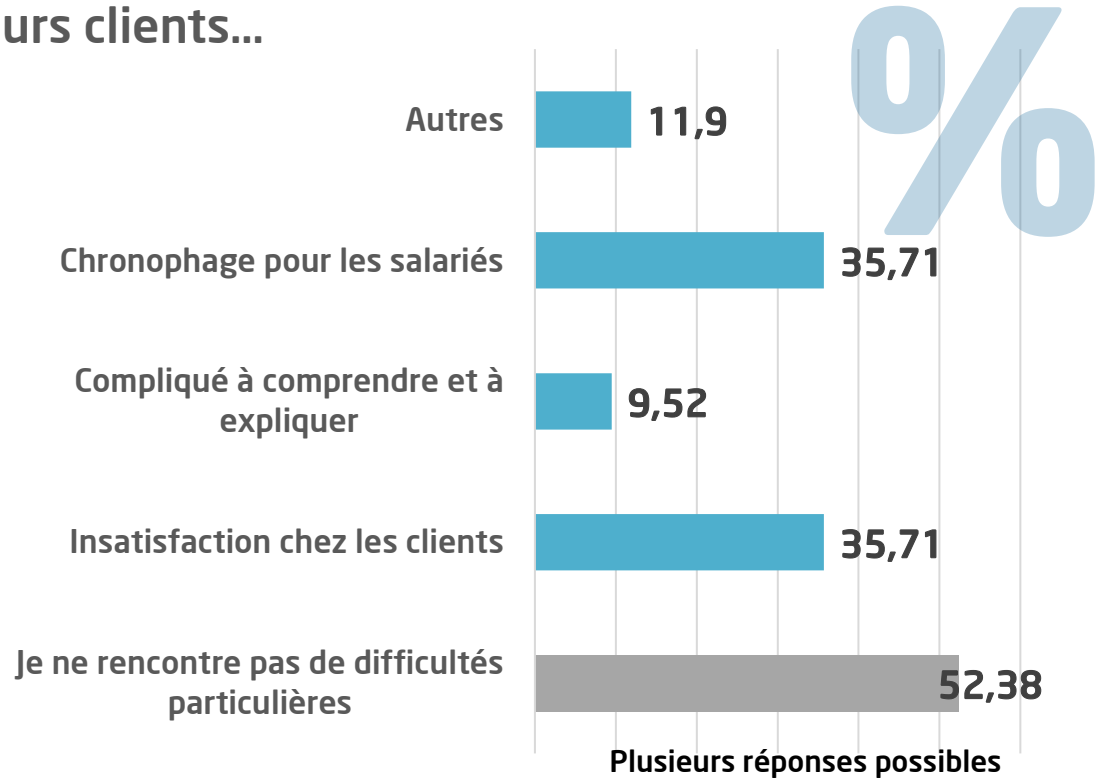

Les sports mécaniques face à l'incertitude du retour de leurs clients

71% des structures constatent une <u>baisse de la fréquentation</u> liée à l'instauration du Pass sanitaire

16,7% craignent un non retour définitif des clients…

… dû à l'incertitude du contexte sanitaire et à la perte d'habitude

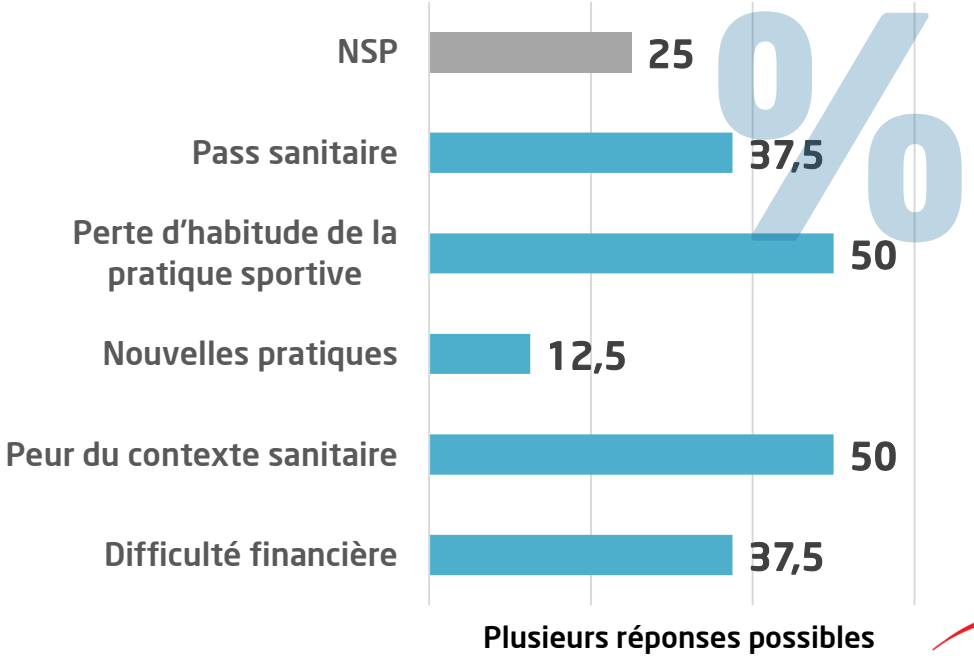

Les chutes de fréquentation impactent fortement les chiffres d'affaires

2020
par rapport à 2019

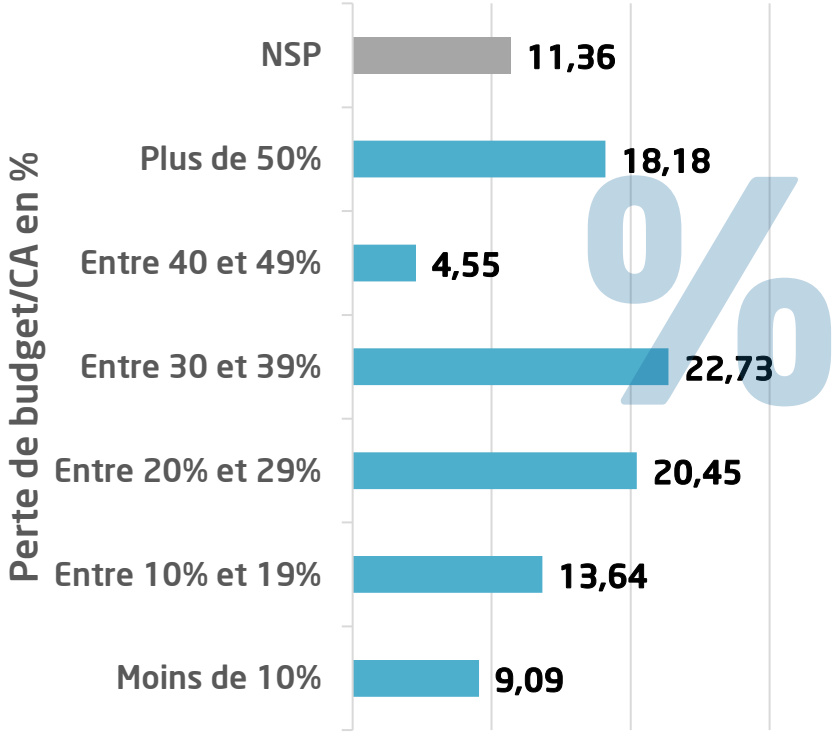

→ Perte moyenne de 31% de CA

2021
par rapport à 2019

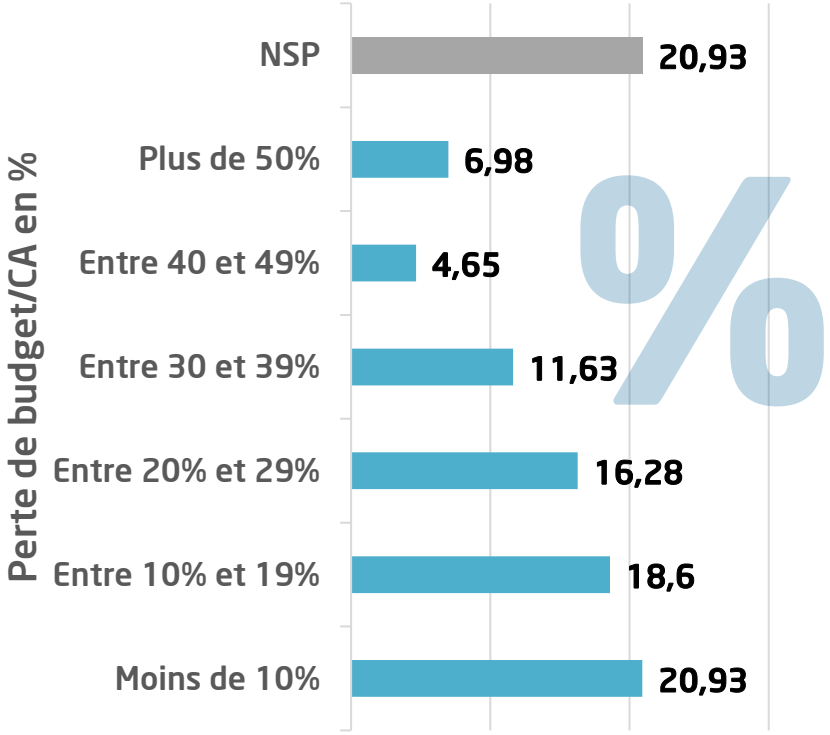

→ Perte moyenne estimée de 23% de CA

Les sports mécaniques vulnérables financièrement malgré la reprise

64% des répondants en mesure d'estimer leur trésorerie restante face à l'incertitude de la situation

5 mois de trésorerie en réserve moyenne affichée par les répondants

2/3 des répondants affichent 6 mois ou moins de trésorerie en réserve

Votre structure est-elle soumise à la mise en place du Pass sanitaire obligatoire pour ses salariés ?

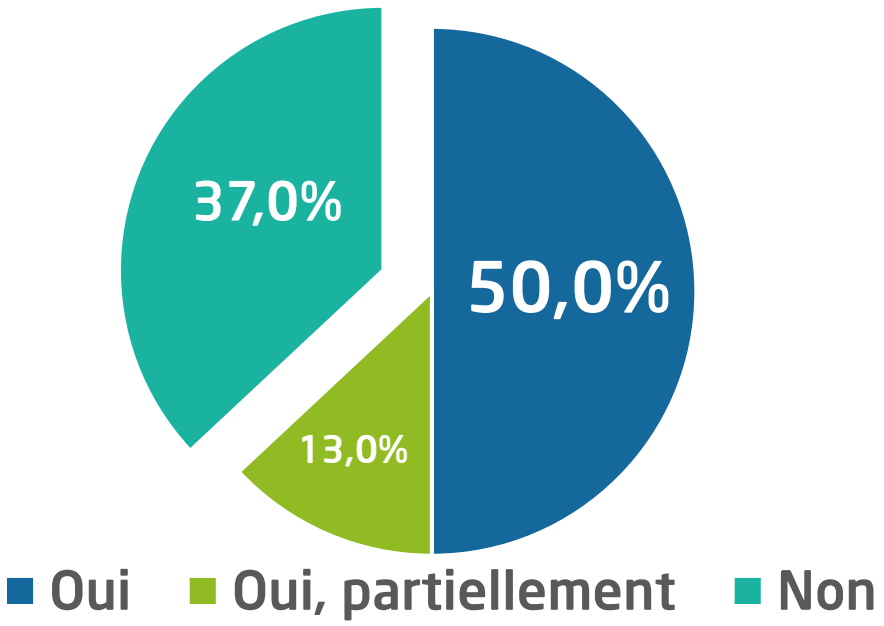

> **Le Pass sanitaire, un enjeu RH à part entière**

27% d'entre eux rencontrent des difficultés avec au moins un salarié

L'emploi dans les sports mécaniques déstabilisé par la crise

19,5 % des répondants ont subi des départs/dû se séparer de salarié(s) depuis le début de la crise

- 10% des départs se font vers d'autres secteurs que le sport

29,3 % envisagent des embauches dans les prochains mois

22 % appréhendent un manque de main d'œuvre et de compétences pour couvrir les besoins

De manière générale, les mesures d'aides économiques prises par le Gouvernement à date vous semblent :

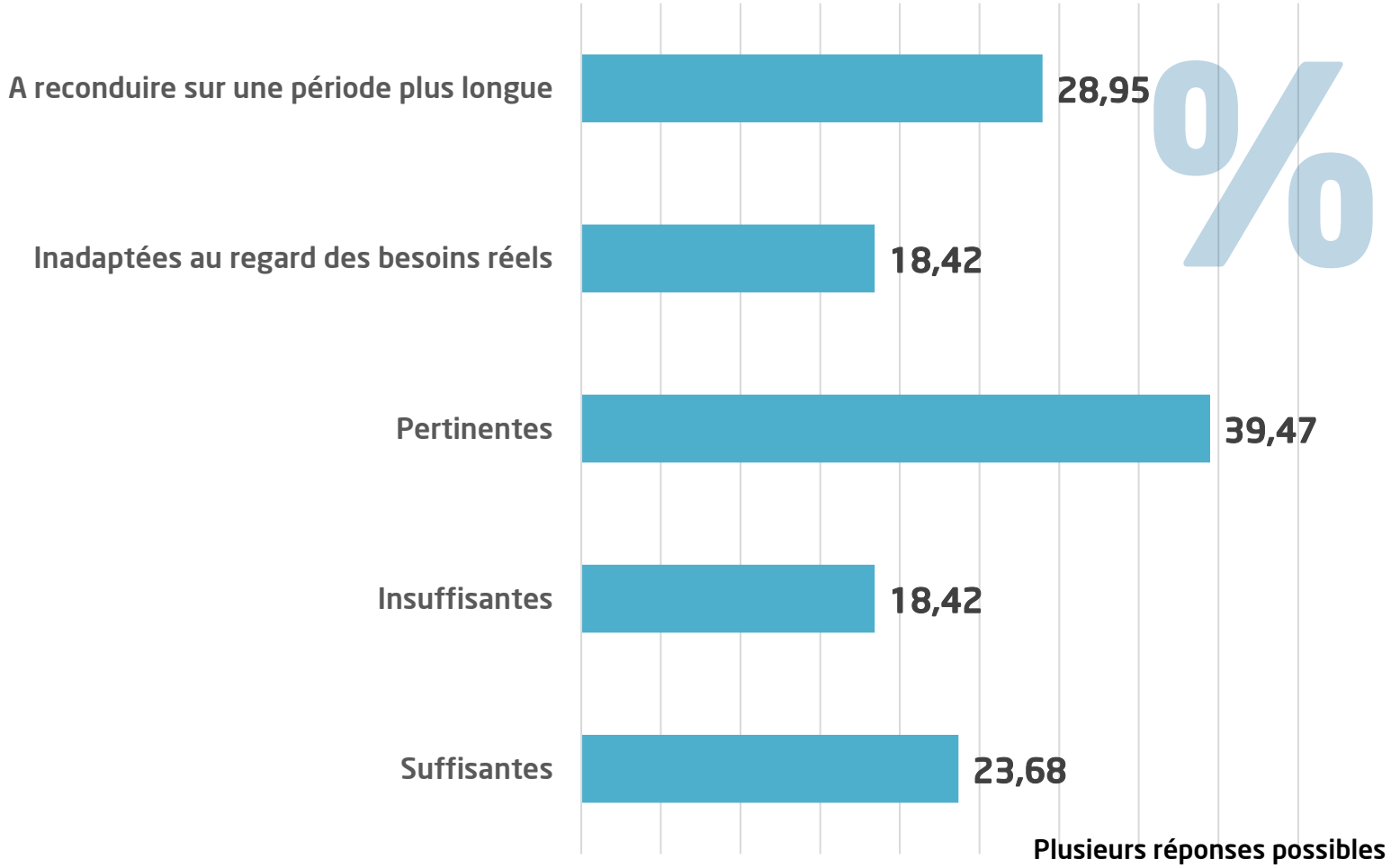

Seulement 4,4% des répondants ont encore recours à l'activité partielle

- 9,4% en moyenne dans la branche sport (Enquête COSMOS V11 – 08/09/2021)

Plus spécifiquement et au regard de la rentrée sportive, comment jugez-vous ou jugeriez-vous la mise en place prochaine de ces dispositifs ou leur reconduction ?

Note moyenne du barème suivant : 4 = Indispensable ; 3 = Nécessaire ; 2 = Bienvenu ; 1 = Inefficace ; 0 = NSP

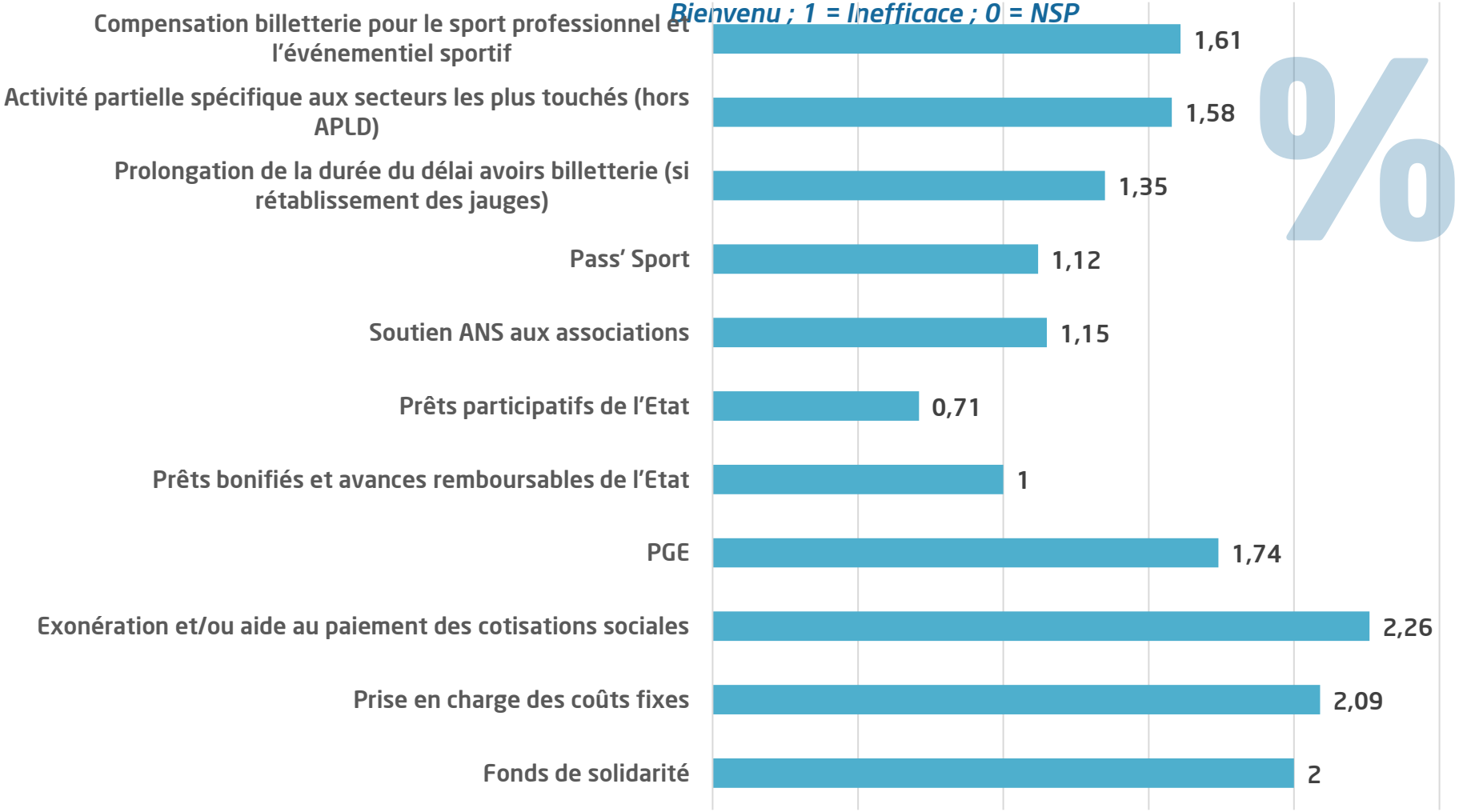

Avez-vous eu des difficultés à solliciter certaines aides, si oui, lesquelles ?

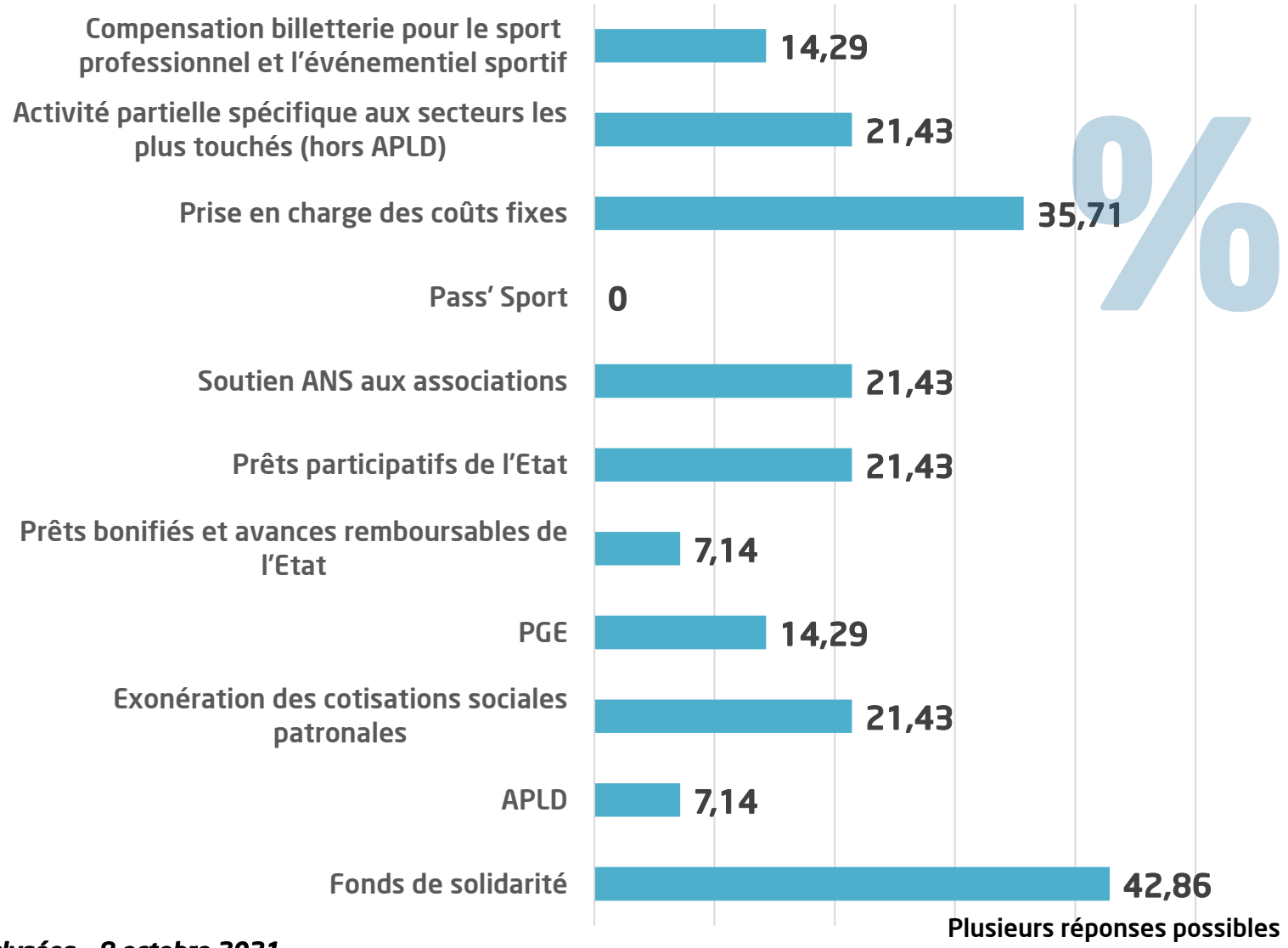

Plusieurs réponses possibles

Résultats sur la base de 54 réponses analysées - 8 octobre 2021

En conclusion, les mesures d'aide ont présenté ou présentent des limites

31,4% des répondants ont eu des difficultés à solliciter certaines aides

Notamment :

- Le fonds de solidarité (43% des cas)
- La prise en charge des coûts fixes (36% des cas)

Pour quelle(s) raison(s) ?

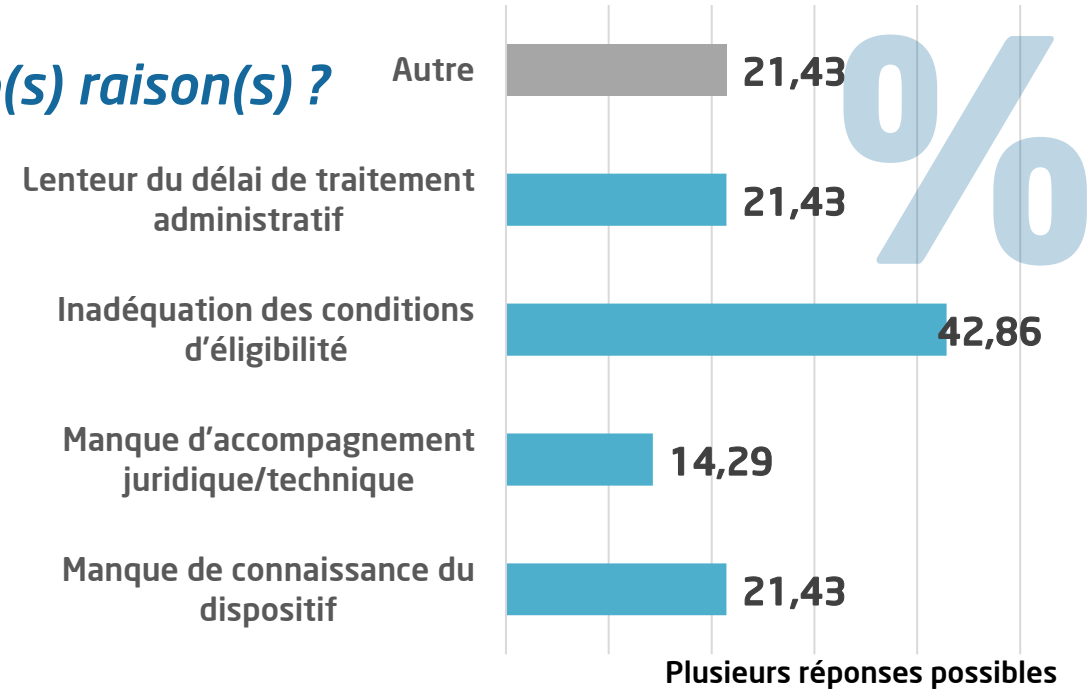

Table ronde n°1
L'IMPACT COVID SUR LES SPORTS MECANIQUES ET SUR LA REPRISE

- **Sophie CASASNOVAS**
- **Philippe RUELLE**
- **Pierre FILLON**
- **Charlotte RICHARD**
- **Benjamin LAMY**

GPSM
GROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DES SPORTS MÉCANIQUES

Table ronde n°1

L'IMPACT COVID SUR LES SPORTS MECANIQUES ET SUR LA REPRISE

- **Sophie CASASNOVAS**
- **Philippe RUELLE**
- **Pierre FILLON**
- **Charlotte RICHARD**
- **Benjamin LAMY**

GPSM
GROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DES SPORTS MÉCANIQUES

Programme

LES SPORTS MÉCANIQUES, UN RÔLE MOTEUR POUR NOS TERRITOIRES

1. Table ronde n°1: 10H15-12H00
   L'IMPACT COVID SUR LES SPORTS MECANIQUES ET SUR LA REPRISE

2. Déjeuner: 12H00-13H00
   Espace Olympique

3. Table ronde n°2: 13H00-14H30
   LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE LA FILIERE DES SPORTS MECANIQUES

4. Table ronde n°3: 14H30-16H00
   LA FILIERE DES SPORTS MECANIQUES, MOTEUR D'UN AVENIR VERTUEUX

Programme

LES SPORTS MÉCANIQUES, UN RÔLE MOTEUR POUR NOS TERRITOIRES

1. Table ronde n°1: 10H15-12H00
   L'IMPACT COVID SUR LES SPORTS MECANIQUES ET SUR LA REPRISE

2. Déjeuner: 12H00-13H00
   Espace Olympique

3. Table ronde n°2: 13H00-14H30
   LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE LA FILIERE DES SPORTS MECANIQUES

4. Table ronde n°3: 14H30-16H00
   LA FILIERE DES SPORTS MECANIQUES, MOTEUR D'UN AVENIR VERTUEUX

Intervenants table ronde n°2

Stéphane CLAIR

Directeur Général Circuit Paul Ricard
Vice-Président GPSM

Intervenants table ronde n°3

Pascal DESPLANQUES

Gérant Associé
Circuit de la Ferté Gaucher

Intervenants table ronde n°2

Joshua REIBEL

Directeur Anneau du Rhin

Intervenants table ronde n°2

Damien SAULNIER

Directeur Suzuki Endurance Racing Team

Intervenants table ronde n°2

Benjamin LAMY

Responsable Juridique FFSA

Intervenants table ronde n°2

Vidéo
Les bonnes pratiques de la filière des sports mécaniques

circuits AUTOMOBILES

CIRCUIT PAUL RICARD

Anneau du Rhin

GPSM
GROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DES SPORTS MÉCANIQUES

Didier DUFOURNET

Président Azimut Monitoring

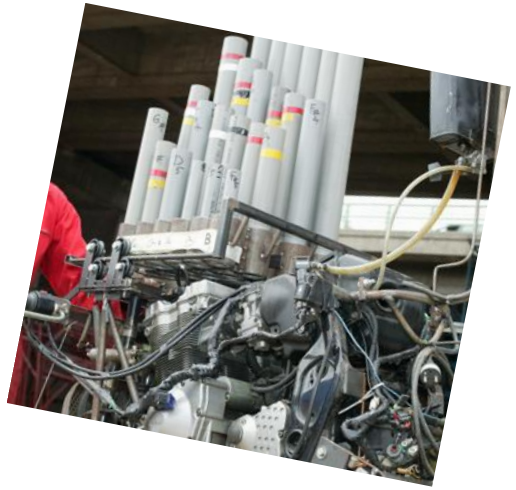

Emissions acoustiques des circuits automobiles : Nuisance ou Contribution au paysage sonore ?

Gêne ou Plaisir ?

$$UA=1+0.25*(S-1)*\log10(N10+10)+0.3*F*(1+N10)/(0.3+N10)*N10^{(1.3)}$$

Zwicker, années 70 ..

$$W=K0 * \exp(-0.7*R)*\exp(-1.08*S)*(1.24-\exp(-2.43*K))*\exp(-0.023*N)$$

GPSM
GROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DES SPORTS MÉCANIQUES

Bruit, Aménagement du territoire, Urbanisme et Permis de construire

Bruit et PLU :

Classement sonore des voies d'infrastructures de transport
Routes > 5000 véhicules/jour
Voies ferrées intra-urbaines > 50 trains/jour
Voies ferrées intra urbaines/bus > 100 trains ou bus/jour

→ Catégorie de 1 à 5 → Prescriptions techniques de construction (isolement de façades)

Aéroports / aérodromes
Etablissement d'1 PEB

→ 4 zones A,B, C, D → Logements groupés interdits en zones B, C, D

Bruit et Permis de construire :

Article R111-2 Code de l'urbanisme

Le projet peut être refusé (…) s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité (..)

Salubrité..
Nuisances sonores, Nuisances olfactives, Rejets de polluants

Pour les activités bruyantes (circuit)

Accorder le PC si le projet n'est pas dans un environnement sensible au bruit
Accorder le PC si le risque sonore a été identifié et pris en compte dans l'aménagement

Pour les bâtiments sensibles (riverain)

Accorder le PC si le projet sensible au bruit n'est pas dans un environnement bruyant

2 cas particuliers d'activités : ICPE et chantiers

ICPE

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains

Autorisation Environnementale
(mars 2017)

Pas de contrôle sonore en continu
Périodicité = 5 ans
Et 10 ans pour les sites certifiés ISO14001

+ dérogation possible 200 m …

Chantier

› Article R1336-10

Version en vigueur depuis le 10 août 2017

Modifié par Décret n°2017-1244 du 7 août 2017 - art. 1

Si le bruit mentionné à l'article R. 1336-5 a pour origine un chantier de travaux publics ou privés, ou des travaux intéressant les bâtiments et leurs équipements soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation, l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme est caractérisée par l'une des circonstances suivantes :

1° Le non-respect des conditions fixées par les autorités compétentes en ce qui concerne soit la réalisation des travaux, soit l'utilisation ou l'exploitation de matériels ou d'équipements ;

Respect des horaires

2° L'insuffisance de précautions appropriées pour limiter ce bruit ;

Engins appropriés, personnel formé

3° Un comportement anormalement bruyant.

???

GPSM
GROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DES SPORTS MÉCANIQUES

Et pour l'activité Circuits automobiles ?

Pas une activité « infrastructures de transports » ..

Pas une activité classée pour l'environnement …

Pas un chantier …

Bruit de voisinage (comportements, activités industrielles non ICPE, loisirs, …)

Cadre général Code de la Santé Publique = **règle d'émergence**

= différence sonore entre :

- le bruit « ambiant » = le niveau de bruit global avec l'activité

et

- le bruit « résiduel » = le niveau de bruit sans l'activité

Droit à 5 dBA + bonus suivant la durée de l'activité

Où se passe l'évaluation ? Méthodologie ? Dérogations ?

Circuits automobiles: Le changement 2017…

Période 2006-2017 : analyses « divergentes » Ministère de la Santé et Fédérations..

› Article R1334-32

Version en vigueur du 01 septembre 2006 au 10 août 2017

Transféré par Décret n°2017-1244 du 7 août 2017 - art. 1

Création Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 - art. 1 () JORF 1er septembre 2006

Lorsque le bruit mentionné à l'article R. 1334-31 a pour origine une activité professionnelle autre que l'une de celles mentionnées à l'article R. 1334-36 ou une activité sportive, culturelle ou de loisir, organisée de façon habituelle ou soumise à autorisation, et dont les conditions d'exercice relatives au bruit n'ont pas été fixées par les autorités compétentes, l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme est caractérisée si l'émergence globale de ce bruit perçu par autrui, telle que définie à l'article R. 1334-33, est supérieure aux valeurs limites fixées au même article.

Période > 2017 : disparition des conditions « fixées par les autorités compétentes »

› Article R1336-6

Modifié par Décret n°2017-1244 du 7 août 2017 - art. 1

Lorsque le bruit mentionné à l'article R. 1336-5 a pour origine une activité professionnelle autre que l'une de celles mentionnées à l'article R. 1336-10 ou une activité sportive, culturelle ou de loisir, organisée de façon habituelle ou soumise à autorisation, l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme est caractérisée si l'émergence globale de ce bruit perçu par autrui, telle que définie à l'article R. 1336-7, est supérieure aux valeurs limites fixées au même article.

Circuits Automobiles : Une situation complexe et de très forte exigence

1. Obtenir un arrêté d'homologation qui peut fixer des dispositifs de nature à limiter les nuisances
2. Respecter les limites sonores émises par les fédérations qui concernent les émission sonores des véhicules, sans considération de l'environnement sonore côté riverains.
3. Respecter les limites d'émergences fixées par le code la santé publique

Demande au Conseil d'Etat (G.Odinet) :

« Il faut vérifier qu'un arrêté n'a pas homologué un circuit qui ne pourrait jamais être exploité dans le respect de la santé publique et conduirait ainsi, de façon structurelle, à sa violation »

→ *signification de la nuisance « structurelle » ?*

→ *À date aucune violation « structurelle » du code de la santé publique n'a été identifiée*

Aucune activité n'est autant contrainte pour les nuisances sonores

Aucune activité ne mobilise autant de moyens pour le suivi de ses nuisances sonores

Aucune activité n'est autant menacée par un contexte juridique encore assez flou

Quelques chiffres …

Sources : Azimut Monitoring

- actuellement 18 circuits en surveillance continue (piste et riverains)
- premiers circuits équipés depuis 2008
- édition annuelle de notes de tranquillité publique partagées avec les autorités

~60 stations permanentes de mesures du bruit
~10 radar bruit (mesure temps réel, alertes SMS, prise de photo sur dépassements,..)
~3000 journées de mesure d'activités/an

Dépassements horaires < 50h pour l'ensemble des sites sur l'année
Emergences en zones riverains < 2% pour l'ensemble des sites sur l'année

RIGUEUR – COMPETENCES ACCRUES – DIALOGUE AVEC LES PARTIES – ECHANGES AVEC LES AUTORITES

COLLOQUE
LES SPORTS MÉCANIQUES, UN RÔLE MOTEUR POUR NOS TERRITOIRES

Table ronde n°2: 13H00-14H30

LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE LA FILIERE DES SPORTS MECANIQUES

- **Stéphane CLAIR**
- **Pascal DESPLANQUES**
- **Joshua REIBEL**
- **Damien SAULNIER**
- **Benjamin LAMY**

Intervenants table ronde n°2

Philippe HOURCASTAGNE

Directeur Cabinet Soulane

Approche et Démarche liées à l'Environnement

Soulane
Géographie
Environnement
Etudes d'Impact
Ph. HOURCASTAGNE
+33 (0)6 10 80 79 23
contact@bureausoulane.com
www.bureausoulane.com
16 Chemin Tuquet - 64450 THEZE - France

GPSM
GROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DES SPORTS MÉCANIQUES

Transfert de la méthodologie d'Aménagement Foncier

-Paysage et Environnement

-Outil de Travail

-Patrimoine familial

-Durée de 2 à 4 ans

Des points communs avec le monde des circuits qui imposent 3 obligations…

1 - Phase de Pré-Diagnostic de Terrain

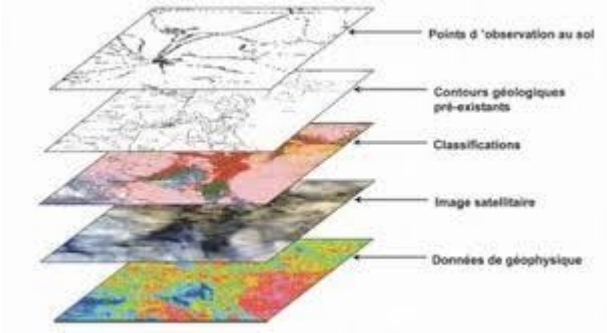

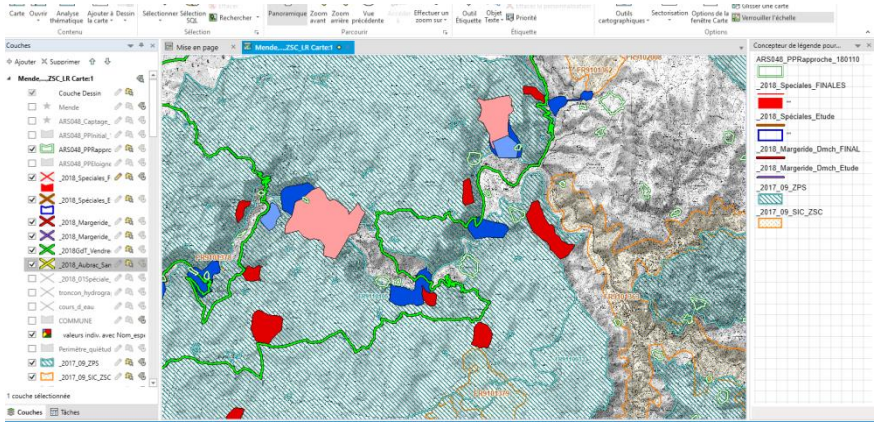

GPSM
GROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DES SPORTS MÉCANIQUES

2 - Phase de (Re)-Cadrage du Projet initial

Ce qui est faisable ou pas et sous quelles conditions (et compensations)

-Reprendre point par point toutes les correspondances ou différences,

-Vérifier l'adéquation entre l'idée originale et la faisabilité concrète,

-Redéfinir éventuellement des pans du projet pour le faire entrer dans le nouveau cadre

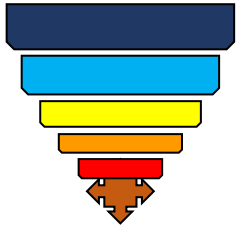

Du global au détail avec plusieurs options ou solutions

C'est à l'issue de cette phase qu'une pré-consultation de l'Autorité Administrative peut débuter pour élaborer le projet définitif puis le document d'étude d'impact, sans partir sur de fausses pistes.

3 - Partenariat plutôt que Juge dans l'élaboration du projet

Collaboration avec les administrations décisionnaires pour avis et remarques

Théorie et Pratique de l'Art R414 du Code de l'Environnement

DDT, Police de l'eau, responsables Natura 2000, Office de Français de la Biodiversité regroupant ONCFS (Faune Sauvage) et ONEMA (Eau), DREAL, Agence régionale de santé, Etablissement public de gestion de la ressource en Eau, etc.. On ajoutera les interlocuteurs locaux (Communautés de Communes, associations diverses, agriculteurs, propriétaires, chasseurs, pêcheurs…)

Les difficultés et risques de blocages

-Remise en cause partielle ou totale du projet initial dès le pré-diagnostic

-Aspects pluridisciplinaires -> Visions thématiques et sectorielles à synthétiser

-Hiérarchie de la décision administrative inversement proportionnelle à la connaissance du terrain

-Position dogmatique de principe et interprétation de la Règle

-Le respect du schéma du projet dans la réalisation et l'exploitation

Illustration des mesures correctrices

Expertise globale puis recentrée sur avifaune, bruit et saisonnalité. Collaboration PNR Scarpe Escaut, Groupe ornithologique, Préfecture, Département, Etat, Commune…

La principale gêne potentielle concerne la zone utilisée par le Gorge Bleue à miroir, et dans une moindre mesure la zone d'évolution du Martin Pêcheur

Localisé à proximité Nord de la piste, le Gorge Bleue à Miroir fréquente la petite zone de marais du canal entre l'étang et le circuit.

Bien qu'en l'état actuel des connaissances et des observations (à poursuivre en période d'utilisation de la piste au printemps) des mesure correctrices peuvent être mises en place à titre préventif dans la configuration de la piste et de ses abords (voir paragraphe spécifique).

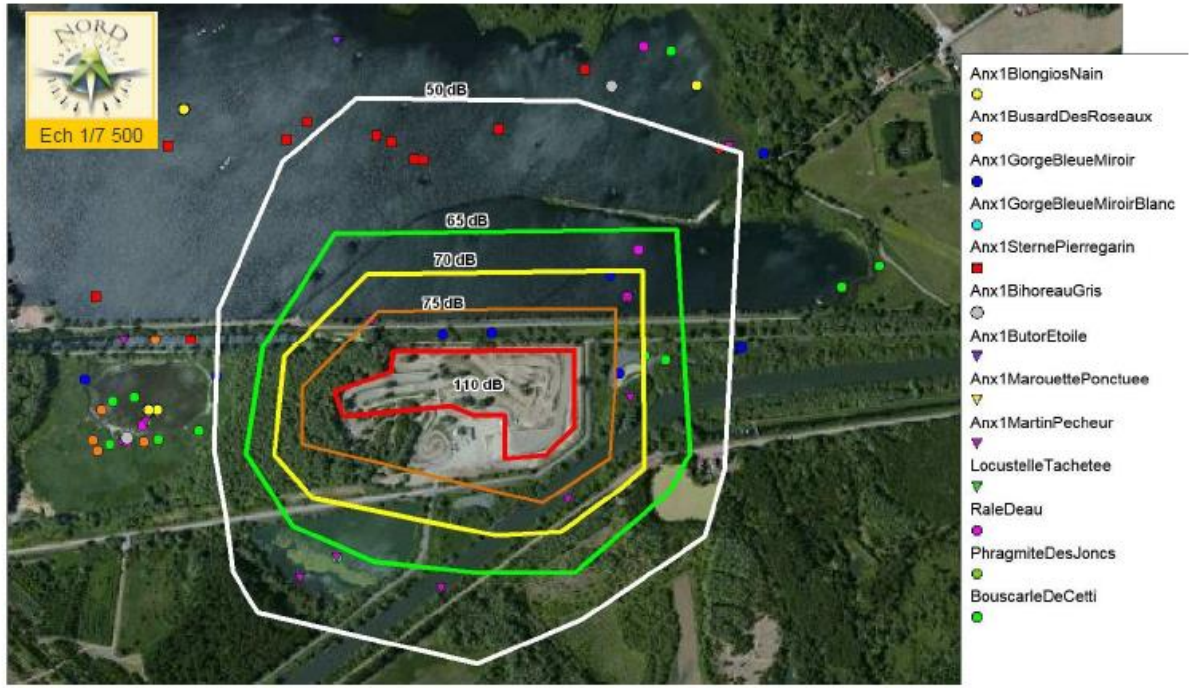

GPSM
GROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DES SPORTS MÉCANIQUES

Exemple d'annulation d'un Arrêté de protection de Biotope

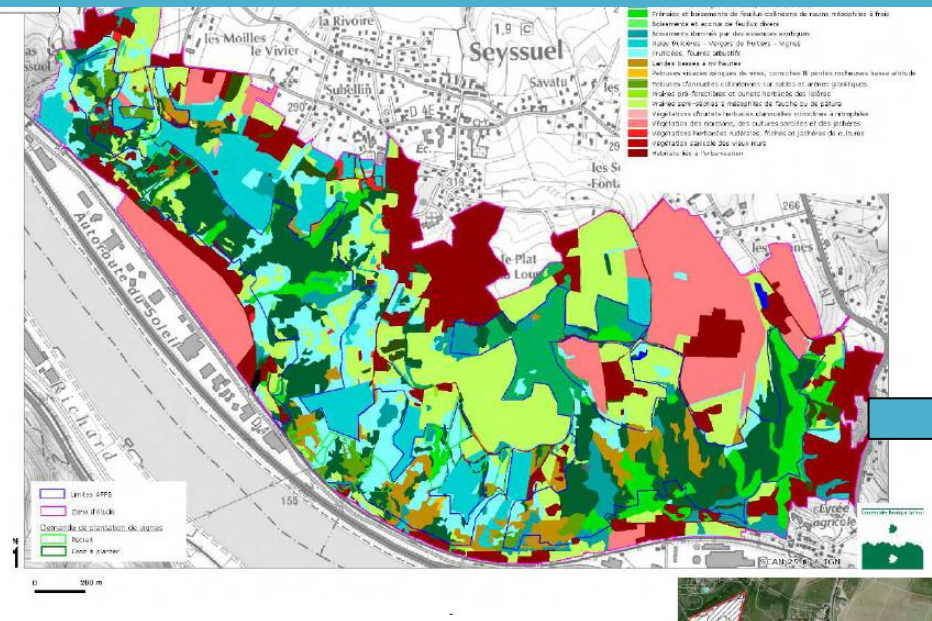

Diagnostic menant à l'annulation d'un Arrêté de Protection de Biotope en complément du volet juridique

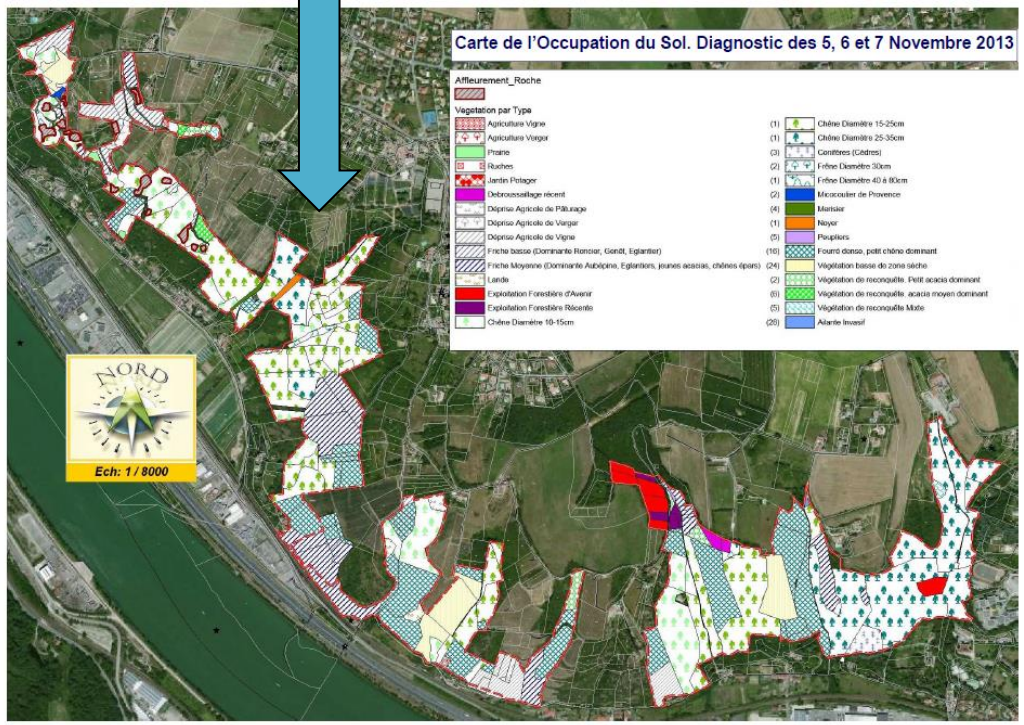

GPSM
GROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DES SPORTS MÉCANIQUES

Exemple de réouverture d’un circuit de moto-cross

Réouverture d’un terrain de moto-cross
-En zone N2000
-Dans le PNR du Lubéron

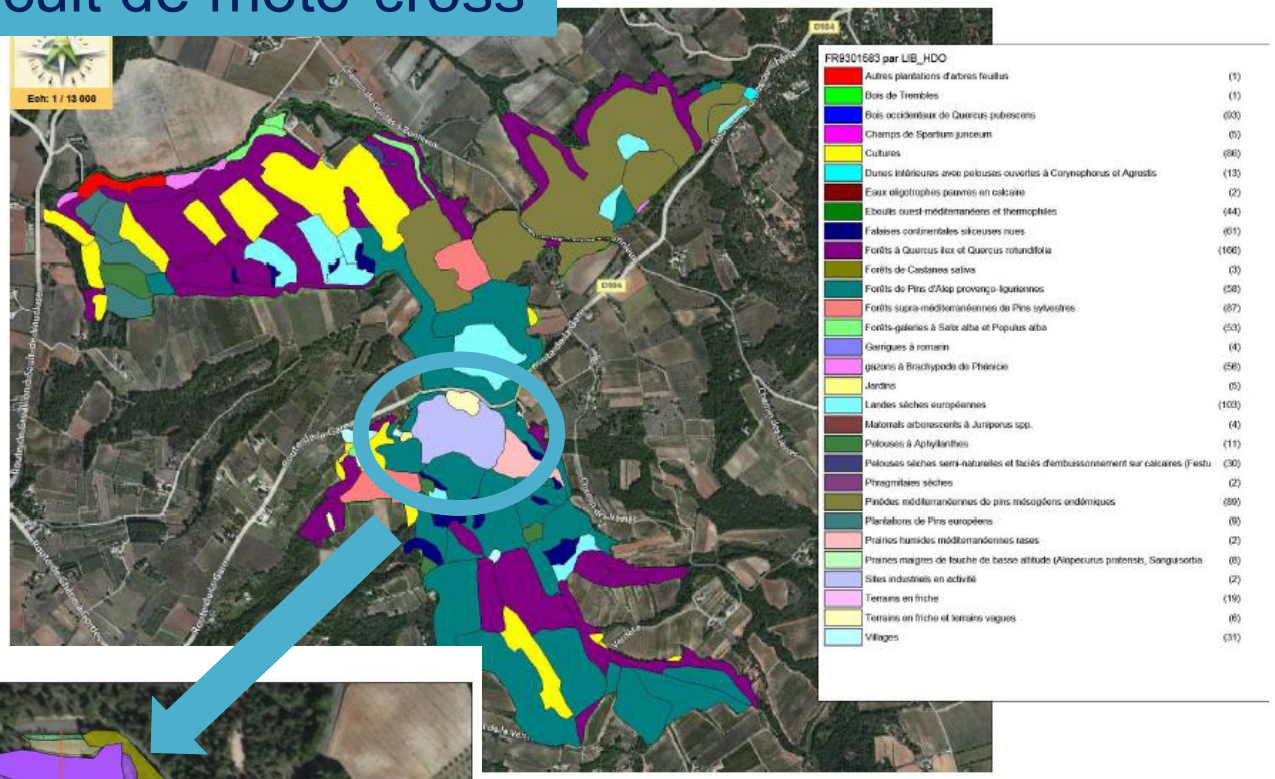

Carte de la végétation

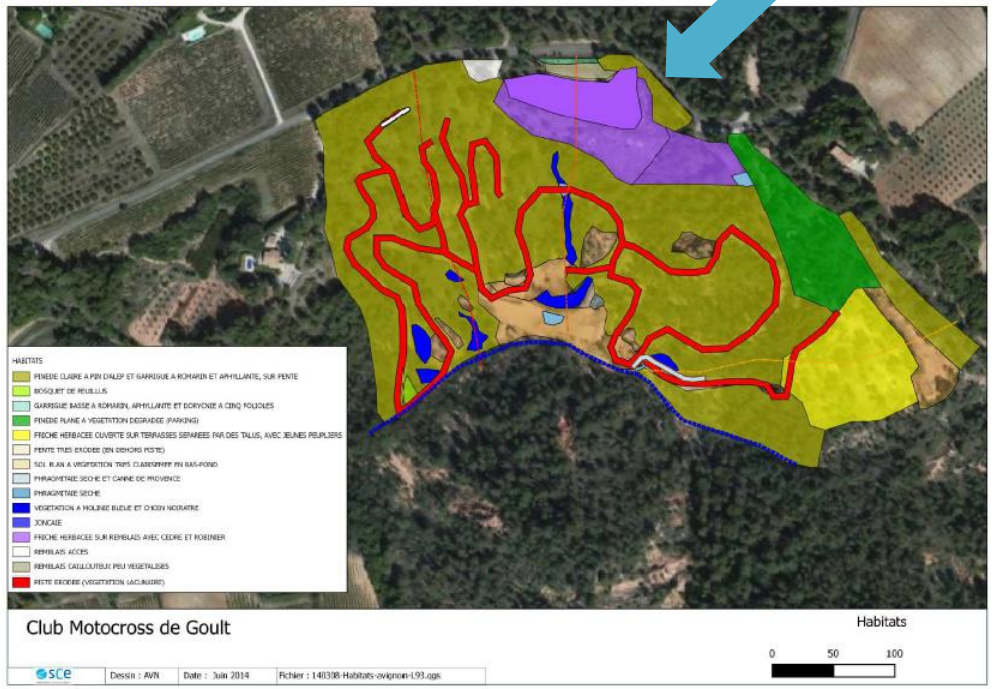

GPSM
GROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DES SPORTS MÉCANIQUES

COLLOQUE
LES SPORTS MÉCANIQUES, UN RÔLE MOTEUR POUR NOS TERRITOIRES

Table ronde n°2: 13H00-14H30

LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE LA FILIERE DES SPORTS MECANIQUES

- **Stéphane CLAIR**
- **Pascal DESPLANQUES**
- **Joshua REIBEL**
- **Damien SAULNIER**
- **Benjamin LAMY**

COLLOQUE
LES SPORTS MÉCANIQUES, UN RÔLE MOTEUR POUR NOS TERRITOIRES

Table ronde n°2: 13H00-14H30

LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE LA FILIERE DES SPORTS MECANIQUES

- **Stéphane CLAIR**
- **Pascal DESPLANQUES**
- **Joshua REIBEL**
- **Damien SAULNIER**
- **Benjamin LAMY**
- **Didier DUFOURNET**
- **Philippe HOURCASTAGNE**

Programme

LES SPORTS MÉCANIQUES, UN RÔLE MOTEUR POUR NOS TERRITOIRES

1. Table ronde n°1: 10H15-12H00
   L'IMPACT COVID SUR LES SPORTS MECANIQUES ET SUR LA REPRISE

2. Déjeuner: 12H00-13H00
   Espace Olympique

3. Table ronde n°2: 13H00-14H30
   LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE LA FILIERE DES SPORTS MECANIQUES

4. Table ronde n°3: 14H30-16H00
   LA FILIERE DES SPORTS MECANIQUES, MOTEUR D'UN AVENIR VERTUEUX

Intervenants table ronde n°3

Bernard NICLOT

Président de WIN Innovation
Consultant hydrogène ACO

Intervenants table ronde n°3

Sébastien KULAK

Président E Racing Car

Intervenants table ronde n°3

Julien BELTOISE

Directeur Beltoise E Technology

Intervenants table ronde n°3

Hugues DE CHAUNAC

Président ORECA

Intervenants table ronde n°3

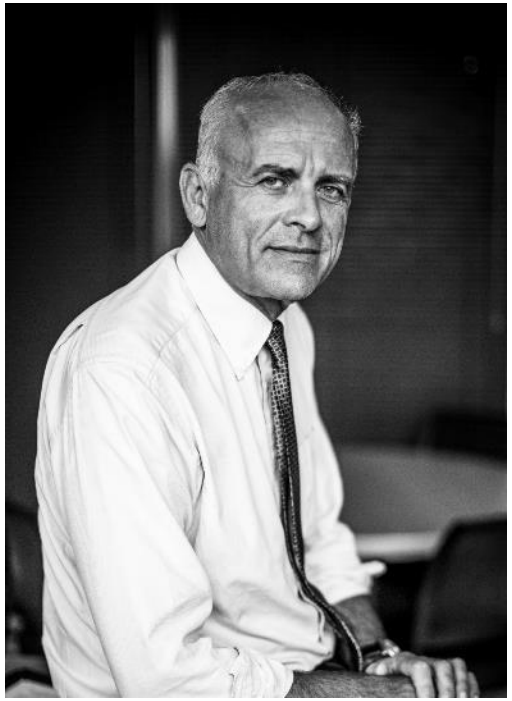

Jean-Marc FINOT

Directeur Stellantis Motorsport

Intervenants table ronde n°3

Christopher HODDER

Directeur Affaires Publiques FIM

Table ronde n°3: 14H30-16H00

LA FILIERE DES SPORTS MECANIQUES, MOTEUR D'UN AVENIR VERTUEUX

- **Bernard NICLOT**
- **Sébastien KULAK**
- **Julien BELTOISE**
- **Hugues DE CHAUNAC**
- **Jean-Marc FINOT**
- **Christopher HODDER**

COLLOQUE
LES SPORTS MÉCANIQUES, UN RÔLE MOTEUR POUR NOS TERRITOIRES

Table ronde n°3: 14H30-16H00

LA FILIERE DES SPORTS MECANIQUES, MOTEUR D'UN AVENIR VERTUEUX

- **Bernard NICLOT**
- **Sébastien KULAK**
- **Julien BELTOISE**
- **Hugues DE CHAUNAC**
- **Jean-Marc FINOT**
- **Christopher HODDER**

Conclusion

LES SPORTS MÉCANIQUES, UN RÔLE MOTEUR POUR NOS TERRITOIRES

Jean-Pierre MOUGIN
Président du GPSM

Stéphane CLAIR
Directeur Général Circuit Paul Ricard
Vice-Président GPSM